

Association vaudoise des archivistes

13^{ème} rapport d'activité 2011

Mai 2012

Couverture : Cinémathèque suisse : chantier du nouveau centre de recherches et d'archivage (Photo Carine Roth)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse de l'Association :

**Association vaudoise des archivistes
Case postale 51
CH-1001 Lausanne**

www.archivistes.ch

ava@archivistes.ch

CCP : 60-377052-4

Cotisations

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| • Membre individuel | Fr. 30.-- par an |
| • Membre collectif et Institution | Fr. 90.-- par an |
| • Membre étudiant / chômeur | Fr. 20.-- par an |

Rapport d'activité 2011

Table des matières

• Informations générales	1
• Table des matières	2
• « Connaissez-vous l'Association vaudoise des archivistes ? »	3 – 4
• Membres du comité	5 – 6
• Membres de l'Association au 31.12.2011	7 - 12
• Rapport d'activité 2011	13 – 14
• Comptes 2011 et rapport du trésorier	15 – 16
• Budget 2013	17
• Edimbourg, 2 ^e Conférence mondiale de la Section des Associations professionnelles du Conseil International des Archives	18 – 21
• La Cinémathèque suisse s'agrandit à Penthaz	22
• La loi sur l'archivage et son règlement d'application	23
• La Médiathèque Valais – Martigny	24 – 25
• Statuts de l'Association vaudoise des archivistes	26 – 30
• Bulletins d'adhésion à l'Association vaudoise des archivistes	31
• Bulletins de commande brochures	32

CONNAISSEZ-VOUS L'ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES ?

L'ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES,

CRÉÉE LE 1^{ER} OCTOBRE 1996 A POUR BUTS DE :

- ❖ soutenir les archivistes professionnels ou non-professionnels œuvrant dans des cadres institutionnels différents en leur offrant une tribune d'expression et d'échanges
- ❖ sensibiliser les détenteurs d'archives aux défis inhérents à la sauvegarde et à la connaissance de notre mémoire
- ❖ diffuser une image avantageuse de la profession et promouvoir le statut des archivistes
- ❖ susciter des manifestations visant à mettre en valeur les fonds d'archives

L'ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES

REMPLETT CES OBJECTIFS EN

PARFAITE COMPLEMENTARITE AVEC

CEUX DEFENDUS PAR L'ASSOCIATION DES

ARCHIVISTES SUISSES, LES ARCHIVES COMMUNALES ET

LES ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES

L'ASSOCIATION EST LARGEMENT OUVERTE

❖ AUX REPRÉSENTANTS DE PROFESSIONS VOISINES

bibliothécaires, documentalistes, restaurateurs, conservateurs de musée ou de dépôts thématiques

❖ AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Union des communes vaudoises, Association des secrétaires municipaux,
Confrérie des préfets

❖ AUX UTILISATEURS DES ARCHIVES

lecteurs, érudits, étudiants, chercheurs, généalogistes, héraldistes

❖ AUX DÉTENTEURS DE FONDS D'ARCHIVES

familles, collectivités, entreprises soucieuses de préserver et de transmettre leur patrimoine

L'ASSOCIATION ENTEND VALORISER ET PORTER

À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC

LES RÉALISATIONS DE TOUS CEUX

QUI CONTRIBUENT À SAUVEGARDER

LA MÉMOIRE DE NOTRE CANTON

Membres du comité

Présidente

Mme Fabienne Chatelan

Archives communales de Morges
Ch. du Banc-Vert 5A
1110 Morges

Tél. 021 828'04'16
Fax 021 828'04'15
archives@morges.ch

Vice-présidente

Mme Cristina Bianchi

Archives de la Ville de Pully
Av. du Prieuré 2
Case postale 63
1009 Pully

Tél. 021 721'35'36
Fax 021 721'31'15
cristina.bianchi@pully.ch

Trésorier

M. Frédéric Sardet

Archives de la Ville de Lausanne
Rue du Maupas 47
1004 Lausanne

Tél. 021 315'21'21
Fax 021 315'21'20
frederic.sardet@lausanne.ch

Membres

M. Eloi Contesse

Archives cantonales vaudoises
Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens

Tél. 021 316'37'11
Fax 021 316'37'55
eloi.contesse@vd.ch

Mme Catherine Guanzini

Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains
Hôtel de Ville – Place Pestalozzi
Case postale 355
1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 423'62'10
catherine.guanzini@yverdon-les-bains.ch

Mme Nadia Roch

Cinémathèque suisse
Allée Ernest-Ansermet 3
Case postale 5556
1003 Lausanne

Tél. 021 315'21'85
Fax 021 315'21'89
Tél. mardi et jeudi : 021 863'03'69
nadia.roch@cinematheque.ch

Secrétariat et comptabilité :

Mme Ruth Liniger
Route du Pavement 117
1018 Lausanne

Tél. : 021 647'12'05
rliniger@citycable.ch

Membres de l'Association au 31 décembre 2011

Membres collectifs (21 Institutions) :

- Archives cantonales vaudoises, M. Gilbert Coutaz, rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes-près-Renens
- Archives cantonales du Valais, rue des Vergers 7, 1950 Sion
- Archives historiques régionales, Mme Maria Costa, Via Ollietti 3, I-11100 Aoste
- Archives de la Ville de Lausanne, M. Frédéric Sardet, rue du Maupas 47, 1004 Lausanne
- Archives de la Ville de Sion, M. Patrice Tschopp, rue de la Tour 14, CP, 1950 Sion 2
- Association des Archives de la Commune de Martigny, Rue des Ecoles 3, 1920 Martigny
- Association des archivistes suisses (AAS), Secrétariat, Brunngasse 60, 3011 Bern
- Association vaudoise des secrétaires municipaux AVSM, M. Christian Richard, Greffe municipal, 1853 Yverne
- Cinémathèque Suisse, Centre d'archivage, CP 5556, 1002 Lausanne
- DATAREC S.A., Mme Eveline Hasler, ch. de la Motte 5, 1024 Ecublens
- DOCUTEAM Sàrl, M. Baptiste de Coulon, Rue du Milieu 27, 2502 Bienne
- Établissement cantonal d'Assurance ECA, Secrétariat général, av. du Général-Guisan 56, Case postale 300, 1009 Pully
- Institut Benjamin Constant, UNIL, Bâtiment central, 1015 Lausanne-Dorigny
- La Source, École romande de soins infirmiers, Archives, Mme Séverine Allimann, av. Vinet 30, 1004 Lausanne
- Musée des arts et des sciences, M. Daniel Glauser, av. des Alpes 10, 1450 Sainte-Croix
- Musée Suisse de l'appareil photographique, Grande Place 99, 1800 Vevey
- Musée olympique, Quai d'Ouchy 1, 1006 Lausanne
- Nestec S.A., M. Albert Pfiffner, av. Nestlé 55, 1800 Vevey
- Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
- Secur'Archiv S.A., M. Vincent Bruat, 55, rte des Jeunes, 1227 Carouge GE
- Université de Lausanne, Service des Archives, M. Olivier Robert, Unicentre 214, 1015 Lausanne-Dorigny

Membres collectifs (149 Communes)

- Commune d'Aclens	La ferme de Commune	1123 Aclens
- Commune d'Apples	rte de Cottens 17, CP 130	1143 Apples
- Commune d'Arzier	rue du Village 22	1273 Arzier-le-Muids
- Commune d'Aubonne	place du Marché 12, CP 133	1170 Aubonne
- Commune de Bassins	place de la Couronne 4	1269 Bassins
- Commune de Baulmes	Hôtel de Ville	1446 Baulmes
- Commune de Begnins	route de St-Cergue 14	1268 Begnins
- Commune de Belmont-sur-Lausanne	rte d'Arnier 2, CP 64	1092 Belmont-sur-Lausanne
- Commune de Bercher	pl. du Collège 14, CP 10	1038 Bercher
- Commune de Bettens	ch. Neuf 1	1042 Bettens
- Commune de Bex	rue Centrale 1, CP 64	1880 Bex
- Commune de Bière	Hôtel de Ville	1145 Bière
- Commune de Blonay	route du Village 45, CP 12	1807 Blonay
- Commune de Bougy-Villars	pl. de l'Ancienne-Eglise 5	1172 Bougy-Villars
- Commune de Bourg-en-Lavaux	Rte de Lausanne 2, CP 112	1096 Cully
- Commune de Boussens	Grand'Rue 1	1034 Boussens
- Commune de Bremblens	rue du Pressoir 1	1121 Bremblens
- Commune de Bretigny-sur-Morrens	rue du Village 3B	1053 Bretigny-sur-Morrens
- Commune de Buchillon	rue Roger de Lessert 10, CP 34	1164 Buchillon
- Commune de Bullet	route de Sainte-Croix	1453 Bullet
- Commune de Bursinel	route du Village 30	1195 Bursinel
- Commune de Bussigny/Lausanne	pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 96	1030 Bussigny-près-Lausanne
- Commune de Chamblon	rue du Village 1	1436 Chamblon
- Commune de Champagne	rue du Village 1	1424 Champagne
- Commune de Chardonne	rue du Village 19, CP 31	1803 Chardonne
- Commune de Chavannes-le-Veyron	rue des Fontaines 17	1148 Chavannes-le-Veyron
- Commune de Chevroux	Case postale	1545 Chevroux
- Commune de Chésereux	rue du Vieux-Collège 38	1275 Chésereux
- Commune de Chigny	rue des Vignerons 3	1134 Chigny
- Commune de Coinsins	rue des Fontaines	1267 Coinsins
- Commune de Commugny	rte de Coppet 10	1291 Commugny
- Commune de Concise	Case postale 102	1426 Concise
- Commune de Coppet	Grand'Rue 65	1296 Coppet
- Commune de Corcelles/Payerne	rue du Collège 5, CP 34	1562 Corcelles-près-Payerne
- Commune de Corseaux	rue du Village 4	1802 Corseaux
- Commune de Corsier-sur-Vevey	rue du Château 4, CP 75	1804 Corsier-sur-Vevey
- Commune de Cossonay	rue Neuve 1	1304 Cossonay
- Commune de Crissier	ch. de Chisaz 1, CP 146	1023 Crissier
- Commune de Croy	rue des Fontaines 12	1322 Croy
- Commune de Cuarnens	rte de l'Isle 2	1148 Cuarnens
- Commune de Cudrefin	Grand Rue 2, CP 1011	1588 Cudrefin
- Commune de Cugy	rue du Village 13, CP 23	1053 Cugy
- Commune de Daillens	rue J.-Villard Gilles 3	1306 Daillens
- Commune de Denges	Ancien Collège	1026 Denges
- Commune de Duillier	ch. de Panlièvre 14, CP 29	1266 Duillier
- Commune de Dully	rte de Bursinel 29, CP 36	1195 Dully
- Commune d'Echallens	place du Château 4, CP 11	1040 Echallens

- Commune d'Echichens	route du Village 16	1112 Echichens
- Commune d'Ecublens	Mon Repos, CP 133	1024 Ecublens
- Commune d'Essertines/Yverdon	rue du Milieu 7	1417 Essertines-sur-Yverdon
- Commune d'Etoy	pl. Saint-Jaques 3	1163 Etoy
- Commune d'Eysins	rue du Vieux-Collège 1	1262 Eysins
- Commune de Faoug	rte de Salavaux 1a	1595 Faoug
- Commune de Fey	rue de l'Ancien Four 6	1044 Fey
- Commune de Founex	rte de Châtaigneriez 2	1297 Founex
- Commune de Froideville	rue du Village 16	1055 Froideville
- Commune de Genolier	place du Village 5	1272 Genolier
- Commune de Gimel	Case postale 68	1188 Gimel
- Commune de Gingins	rte de Trélex 4, CP 52	1276 Gingins
- Commune de Gland	Grand-Rue 38	1196 Gland
- Commune de Goumoëns	rue Château-Dessus 1, CP 11	1376 Goumoëns-la-Ville
- Commune de Grandcour	Case postale 35	1543 Grandcour
- Commune de Gryon	Maison de commune	1882 Gryon
- Commune de Jongny	rte Châtel-St-Denis 38, CP 80	1805 Jongny
- Commune de Jorat-Menthue	rue du Collège 5	1062 Sottens
- Commune de Jouxens-Mézery	ch. de Beau-Cèdre 1	1008 Jouxens-Mézery
- Commune de Juriens	Le Collège	1326 Juriens
- Commune de La Rippe	rue des Quatre-Fontaines 2	1278 La Rippe
- Commune de La Sarraz	Grand-Rue 1	1315 La Sarraz
- Commune de La Tour-de-Peilz	Grand-Rue 46, CP 144	1814 La Tour-de-Peilz
- Commune de L'Abbaye	rte de l'Hôtel-de-Ville 14	1344 L'Abbaye
- Commune de Lavey-Morcles	rue Centrale	1892 Lavey-Morcles
- Commune de Lavigny	rue de l'Eglise 2	1175 Lavigny
- Commune de Le Mont-sur-Lausanne	rte de Lausanne 16	1052 Le Mont-sur-Lausanne
- Commune de Le Vaud	Case postale 31	1261 Le Vaud
- Commune de Leysin	Maison de Commune	1854 Leysin
- Commune de L'Isle	Le Château	1148 L'Isle
- Commune de Lonay	place de l'Eglise 3	1027 Lonay
- Commune de Lucens	place de la Couronne 1, CP 95	1522 Lucens
- Commune de Lully	Case postale 43	1132 Lully
- Commune de Lussy-sur-Morges	rte de Lully 2	1167 Lussy-sur-Morges
- Commune de Lutry	Le Château, CP 190	1095 Lutry
- Commune de Marchissy	place du Tilleul 6	1261 Marchissy
- Commune de Mauborget	ch. du Collège 1	1453 Mauborget
- Commune de Mézières	rue du Général-Guisan 4, CP 80	1083 Mézières
- Commune de Mies	rue du Village 1	1295 Mies
- Commune de Mollens	Administration communale	1146 Mollens
- Commune de Montagny-Yverdon	Clos-Lucens 1	1442 Montagny-près-Yverdon
- Commune de Montherod	rte de Gimel 3	1174 Montherod
- Commune de Montillier	rte de Sugnens 4, CP 50	1041 Poliez-le-Grand
- Commune de Montreux	Grand'Rue 73, CP 1117	1820 Montreux
- Commune de Montricher	rue du Bourg 3	1147 Montricher
- Commune de Mont-sur-Rolle	rte du Château 1, CP 68	1185 Mont-sur-Rolle
- Commune de Morges	pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 395	1110 Morges 1
- Commune de Morrens	pl. du Village 1	1054 Morrens

- Commune de Moudon	pl. Hôtel de Ville 1, CP 43	1510 Moudon
- Commune de Noville	Le Collège 1	1845 Noville
- Commune de Nyon	pl. du Château 3	1260 Nyon
- Commune d' Ollon	Bâtiment administratif, CP 64	1867 Ollon
- Commune d' Ormont-Dessus	Maison de commune	1865 Les Diablerets
- Commune de Palézieux	Case postale 35	1607 Palézieux
- Commune de Paudex	rte de la Bordinette 5	1094 Paudex
- Commune de Payerne	Hôtel de Ville, CP 112	1530 Payerne
- Commune de Penthalaz	place Centrale 5	1305 Penthalaz
- Commune de Prangins	La Place, CP 48	1197 Prangins
- Commune de Préverenges	rue de Lausanne 23, CP 96	1028 Préverenges
- Commune de Prilly	rte de Cossonay 40, CP 96	1008 Prilly
- Commune de Provence	Administration communale	1428 Provence
- Commune de Pully	av. du Prieuré 2, CP 63	1009 Pully
- Commune de Rances	rue du Collège 2	1439 Rances
- Commune de Renens	rue de Lausanne 33	1020 Renens
- Commune de Roche	Les Saulniers, CP 27	1852 Roche
- Commune de Rolle	Grand-Rue 44	1180 Rolle
- Commune de Romainmôtier-Envy	Administration communale	1323 Romainmôtier-Envy
- Commune de Romanel/Lausanne	ch. du Village 24	1032 Romanel-sur-Lausanne
- Commune de Rougemont	Case postale 16	1659 Rougemont
- Commune de Savigny	rte de Mollie-Margot 4, CP 136	1073 Savigny
- Commune de Sévery	rue du Record Chauvet 8 a	1141 Sévery
- Commune de St-Barthélemy	rte du Village 82	1040 Saint-Barthélemy (VD)
- Commune de St-Cergue	Place Sy-Vieuxville 1, CP 103	1264 Saint-Cergue
- Commune de Ste-Croix	rue Neuve 10, CP 221	1450 Sainte-Croix
- Commune de St-Légier-La Chiésaz	rte des Deux-Villages 23	1806 Saint-Légier-La Chiésaz
- Commune de St-Prex	ch. de Penguey 1A, CP 51	1162 Saint-Prex
- Commune de St-Saphorin (Lavaux)	chemin de l'Ancien Collège	1071 Saint-Saphorin (Lavaux)
- Commune de St-Sulpice	rue du Centre 47, CP 201	1025 Saint-Sulpice (VD)
- Commune de Sullens	rue du Château 2, CP 12	1036 Sullens
- Commune de Tartegnin	place du Collège 1	1180 Tartegnin
- Commune de Thierrens	rue de la Porte 3, CP 80	1410 Thierrens
- Commune de Trélex	place de la Tour 6	1270 Trélex
- Commune de Treycovagnes	Grand-Rue 26	1436 Treycovagnes
- Commune de Valbroye	rue du Collège 16, CP 56	1523 Granges-Marnand
- Commune de Valeyres-Montagny	rue de la Butte	1441 Valeyres-sous-Montagny
- Commune de Valeyres-Rances	rue du Village 3	1358 Valeyres-sous-Rances
- Commune de Vaulion	place de l'Hôtel de Ville 1	1325 Vaulion
- Commune de Vaux-sur-Morges	Le Collège	1126 Vaux-sur-Morges
- Commune de Vevey	Hôtel de Ville, CP 180	1800 Vevey
- Commune de Veytaux	rue du They 1	1820 Veytaux
- Commune de Villars-le-Terroir	rue du Midi	1040 Villars-le-Terroir
- Commune de Villars-Sainte-Croix	Au Village 23	1029 Villars-Sainte-Croix
- Commune de Villars-sous-Yens	pl. de l'Église 1	1168 Villars-sous-Yens
- Commune de Villeneuve	Case postale 16	1844 Villeneuve
- Commune de Vuflens-la-Ville	rue de la Poste 10, CP 25	1302 Vuflens-la-Ville
- Commune de Vulliens	route du Village 21 b	1085 Vulliens

- Commune de Vullierens	rue de l'Eglise 6	1115 Vullierens
- Commune de Vully-les-Lacs	rte d'Avenches 11, CP 67	1585 Salavaux
- Commune de Yens	chemin de la Poste 2, CP 38	1169 Yens
- Commune d' Yverdon-les-Bains	Hôtel de Ville, CP 355	1401 Yverdon-les-Bains
- Commune d' Yvonand	av. du Temple 8	1462 Yvonand
- Commune d' Yverne	La Grappe 2	1853 Yverne

Membres individuels (87)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Altenburger-Hasani Joëlle - Althaus Dominique - Aubert Jean-Luc - Bally Daniel - Bardel Philippe - Béguelin Marcel - Benoit Sarah - Bize Philippe - Bourban-Mayor Elisabeth - Burgy François - Busset Mary-Claude - Buxcel Emile - Calisto Acacio - Carruzzo Sabine - Chapuisat Jean-Pierre - Chetelat Norbert - Claudet René - Contesse Eloi - Cosandey Roland - Coutaz Gilbert - D'Amico Daniel - De Icco Fabrice - de Mulinen Pascale - de Tschanner Emmanuel - Denebourg Hélène - Depoisier Michel - Dessonnaz Jean-Daniel - Detrey Sophie - Develey Yvette - Dubath Jean-Yves - Ducraux Louis - Duruz Olivier - Emery Yvette - Favez Pierre-Yves - Favre Jacqueline - Feihl Olivier - Filippozzi Lorraine - Freymond Pierre - Frochaux Pierrette - Geiser Anne – Cabinet des médailles - Gilliéron Christian - Giorgianni Michèle - Gisler Anne-Marie | <ul style="list-style-type: none"> - Grange Didier - Grodecki Christophe - Grote Michèle - Guanzini Catherine - Guignard Henri-Louis - Guignet Janine - Guillain Hervé (Archives CHUV) - Guillot Vincent - Guisan Marjolaine - Guisolan Jérôme - Hausmann Germain - Humbert Madeline - Jacot Jean-François - Kupfer Maurice - Lavanchy Lisane (Nestlé SA) - Le Comte Guy - Lüthi-Graf Evelyne - Magnin Eric - Maillard Jean-Pierre - Mottier Hélène - Nicod Jean-Marc - Parrat René - Pflug Léopold - Pictet Robert - Piguet Lucien - Pillet-Will Thierry - Raymond Denyse - Renaud Rémi - Renevier Laurent Christian - Reymond Pierre-André - Riolo Charles C. - Roch Nadia - RoCHAT Rémy - Rohr Salomé - Ruegg Marcel - Seewer Bourgeois Eveline - Spitale Erard Muriel – mse Conseil - Steudler Brigitte - Tâche Fabienne - Tissot Laurent - Tourn Christine - Voruz Serge - Vuilleumier Christophe - Würger André |
|--|---|

Membres étudiants/chômeurs (1)

- Rochat Loïc

Deux Institutions, 3 nouvelles communes ainsi que 5 membres individuels ont rejoint notre association en 2011.

Une Institution, 7 communes (5 fusion), 5 membres individuels et notre membre d'honneur, M. Eugène Egger, décédé, ont quitté l'association.

Statistique des membres :

Membres collectifs, institutions :	21
Membres collectifs, communes :	149
Membres individuels :	87
Membres étudiants/chômeurs :	1

Total membres au 31 décembre 2011	258
--	------------

=====

===

(au 30.06.2001 = 250 membres)
(au 25.05.2002 = 256 membres)
(au 14.06.2003 = 254 membres)
(au 31.12.2004 = 260 membres)
(au 31.12.2005 = 264 membres)
(au 31.12.2006 = 267 membres)
(au 31.12.2007 = 268 membres)
(au 31.12.2008 = 260 membres)
(au 31.12.2009 = 261 membres)
(au 31.12.2010 = 262 membres)

In memoriam : M. Eugène Egger, décédé le 29 septembre 2011. Il faisait partie des membres fondateurs de l'association créée en 1996 et en avait rédigé les statuts. Il avait été nommé membre d'honneur en 2001 après son retrait du comité. Nous lui sommes infiniment reconnaissants pour son activité au sein de notre association.

Rapport d'Activité 2011

En 2011, le comité s'est réuni à 6 reprises.

Le 24 juin, nous avons tenu notre assemblée générale à l'Hôtel de Ville d'Echallens. A cette occasion, le comité a présenté la nouvelle brochure éditée par l'association intitulée « Manuel pratique de gestion des documents. Mettre en place les principes de Records management dans les communes vaudoises ». Le document a été mis en ligne sur le site de l'AVA où il a été téléchargé 1865 fois (chiffres de février 2012). Nous sommes satisfaits de constater que ce document répond à un besoin d'information dans ce domaine. On rappellera que le téléchargement est gratuit, seule la brochure papier est payante.

Au mois de septembre, M. Norbert Furrer, chargé de cours aux universités de Lausanne et de Berne, a donné le cours annuel de paléographie. Les participants ont pu s'exercer durant trois après-midi à la lecture des comptes. En 2011, le cours a été ouvert aux non-membres de l'AVA moyennant une finance de Fr. 100.00 ou une inscription à l'association. Le cours est gratuit pour les membres.

L'AVA a organisé une journée consacrée à la photo documentaire intitulée « La mémoire photographique des collectivités publiques ». Elle a eu lieu le 10 novembre 2011 à la Médiathèque de Martigny. Dans les archives, la photographie nous pose de nombreux problèmes à la fois théoriques et pratiques comme, par exemple, la mise en place d'un projet de classement ou de collecte de photos documentaires. En nous présentant leurs diverses expériences, les intervenants (Mme Bourban-Mayor, archiviste à Nyon, M. François Beuret, archiviste de la Ville de Meyrin, M. Jean-Claude Genoud, chef de projet au Service d'organisation et d'information de la Ville de Lausanne, et M. Mathieu Emonet, chef du groupe « Photographie » à la Médiathèque du Valais) nous ont apporté des réponses très intéressantes. De cette rencontre, il nous est clairement apparu que les archives publiques avaient un rôle actif à jouer même s'il existe déjà d'autres institutions patrimoniales s'occupant de photographies.

A la demande Mme Alice Henry, présidente d'une des 4 Régionales des contrôles des habitants (structure dépendant de l'Association vaudoises des contrôles des habitants – AVDCH), trois membres du comité sont allés à tour de rôle faire une présentation des archives et parler du calendrier de conservation propre aux contrôles des habitants. Les présentations ont eu lieu les 26 mai à Penthaz, 23 juin à Molondin, 3 novembre à Palézieux et 17 novembre à Denens.

Afin de remplir les buts de notre association, il est important de promouvoir l'AVA auprès des jeunes en formation. Le 23 novembre, la soussignée est allée présenter l'AVA à la HEG de Genève. Désormais, l'école organise régulièrement une demi-journée dédiée aux structures associatives afin de faire mieux comprendre aux étudiants les milieux professionnels auxquels ils se destinent.

En 2011, le comité a décidé de renouveler la présentation du dépliant de l'AVA. Un nouveau format a été choisi et le dépliant a été tiré à 500 exemplaires.

En 2011, l'AVA a de nouveau soutenu la publication MAS ALIS en allouant un montant de 500 francs pour le 2^e volume de la série intitulée « Les sciences de l'information: théorie, pratique et méthode ». Cette série regroupe les quinze meilleurs travaux de master de la volée 2008-2010, travaux réalisés dans le cadre du Programme de formation continue en archivistique, bibliothéconomie sciences de l'information. Ce programme de formation continue est proposé conjointement par les Universités de Berne et de Lausanne.

L'AVA a aussi alloué un montant de 5'000 francs pour le financement du projet pilote « Panorama 2 ». Ce projet fait suite à la base de données Panorama (www.panorama.vd.ch), créée en 2003, qui contient les inventaires historiques des communes vaudoises. Depuis 2009, sous l'impulsion des ACV, un groupe de réflexion élabore un projet de réactualisation de cette base. L'idée est d'offrir aux préposés communaux aux archives une plateforme Internet leur permettant, entre autres, de saisir ou mettre à jour leurs inventaires dans un environnement sécurisé.

Fabienne Chatelan
présidente

Bilan au 31 décembre 2011

Soumis à l'assemblée générale ordinaire à l'UNIL le 22 juin 2011

	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
1000 Compte de chèque 60-377052-4 (0,125%)	5'046.57	
1005 Compte de chèque 92-716688-9 « <i>E-Deposito</i> » (0.875%)	46'646.25	
1020 Impôt anticipé à récupérer	162.65	
1051 Débiteurs membres	450.00	
2100 Transitoires passifs		5'499.65
Capital au 1.1.2011	48'430.24	
2400 Perte de l'exercice 2011	<u>1'624.42</u>	
2500 Capital au 31.12.2011		46'805.82
	<u>52'305.47</u>	<u>52'305.47</u>
	=====	=====

Compte de pertes et profits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

	<u>Doit</u>	<u>Avoir</u>
600 Cotisations des membres		17'675.00
610 Dons des membres		190.10
620 Ventes brochures		260.00
630 Intérêts sur CCP		472.55
<u>Frais généraux</u>		
400 Frais de bureau	886.70	
405 Impressions - rapport annuel, manuel pratique, adhésions	7'842.40	
410 Frais de séances comité	416.10	
415 Activités et manifestations y compris AG :		
- Cours de Paléographie	805.00	
420 Ports et taxes postales	1'638.14	
425 Site Internet www.archivistes.ch	197.00	
430 Cotisations aux Associations	210.00	
440 Salaires	2'975.00	
450 Soutiens : - Projet Panorama 2	4'326.78	
- Publication de travaux de Master	<u>500.00</u>	
460 Divers frais (décès M. Eugène Egger)	424.95	
	<u>20'222.07</u>	<u>18'597.65</u>
490 Solde pour balance : perte		1'624.42
	<u>20'222.07</u>	<u>20'222.07</u>
	=====	=====

Rapport du trésorier – Exercice 2011

L'année 2011 s'est soldée par une perte nette de Sfr. 1624.42. De ce fait, le capital de l'association ouvert le 1.1.2011 avec Sfr. 48'430.24 se monte à Sfr 46'805.82 au 31 décembre 2011.

Depuis l'exercice 2009, le budget de l'AVA est géré de manière équilibrée et parfaitement maîtrisée. Le résultat de l'exercice est conforme au budget 2011 qui avait été présenté lors de l'assemblée générale au printemps 2010. La perte est même inférieure à ce qui avait été prévu.

Le volume des recettes reste stable à plus de 18'000 francs, un montant qu'il semble raisonnable de considérer comme une bonne base pour la préparation des budgets. Les charges administratives comme les soutiens restent stables. Les frais engagés pour les travaux d'impression expliquent en grande partie le résultat de l'exercice.

Le guide rédigé par Mme Salomé Rohr, diplômée de la HES, sur le records management pour les communes a été édité à 380 exemplaires. De plus, de nouveaux bulletins d'adhésion à l'AVA ont été confectionnés impliquant des frais de graphisme et d'imprimerie. A relever, pour la transparence des comptes, qu'une erreur non détectée a imposé un second tirage des déliants.

Le comité a apporté son soutien à l'édition des travaux d'étudiants du certificat porté par les universités de Berne et de Lausanne et au projet Panorama 2, qui doit permettre de proposer un nouveau modèle de gestion informatique des inventaires d'archives dans les communes.

Le budget 2013 se veut clairement équilibré, autorisant comme par le passé, des activités auto financées de l'ordre de Sfr. 5000.-. Vu le développement attendu du projet Panorama 2, celui-ci devrait obtenir l'intégralité de la somme, vu son caractère stratégique dans la vie des Archives vaudoises.

Frédéric Sardet
trésorier

Budget pour l'année 2013

	Budget 2013	Comptes 2011	Comptes 2010
Recettes			
600 Cotisations des membres	18'000.00	17'675.00	18'260.00
610 Dons des membres	100.00	190.10	70.00
620 Ventes brochures	0.00	260.00	00.00
630 Intérêts sur CCP	500.00	472.55	466.50
<i>Total des recettes</i>	18'600.00	18'597.65	18'796.50
Dépenses			
400 Frais de bureau	1'000.00	886.70	2'100.50
405 Impression dossiers/rapport	2'000.00	7'842.40	1'648.45
410 Frais de séances comité	500.00	416.10	265.00
415 Activités et manifestations y compris AG	4'000.00	805.00	5'000.00
416 Prix AVA	600.00		
420 Ports et taxes postales	1'500.00	1'638.14	1'011.92
425 Site Internet www.archivistes.ch	500.00	197.00	197.00
430 Cotisations aux Associations	200.00	210.00	200.00
440 Salaires	3'000.00	2'975.00	2'500.00
450 Soutiens divers - Panorama 2	5'000.00	4'826.78	4'000.00
460 Divers	300.00	424.95	100.05
<i>Total des charges</i>	18'600.00	20'222.07	17'022.92
Solde pour balance : bénéfice	00.00		1'773.58
Solde pour balance : perte	00.00	1'624.42	

Edimbourg, 2^e Conférence mondiale de la Section des Associations professionnelles du Conseil International des Archives.

La deuxième Conférence mondiale de la Section des associations professionnelles (SPA) de l'ICA s'est tenue à Edimbourg entre le 31 août et le 2 septembre 2011. La Conférence incluait l'Assemblée générale annuelle et la réunion du Comité directeur de la SPA.

La Conférence était organisée par l'Archives and Records Association (Royaume-Uni et Irlande) (ARA), en tant que manifestation parallèle à leur première conférence annuelle depuis leur fusion en une seule association. L'événement a fourni un forum où les représentants des archives professionnelles et des associations de records management ont pu discuter des enjeux et des préoccupations communes et partager leurs expériences. Les membres de la SPA sont venus de plusieurs pays hors de l'Europe, notamment d'Australie, du Canada, du Chili et du Japon.

La Conférence commune a été une excellente occasion pour les associations membres d'examiner les problématiques et les activités communes, telles que les recherches de soutien pour les archives dans la société, faire face à des défis tels que la gestion des budgets d'association, la fusion des associations d'archives et la gestion de la politique du gouvernement et des archives.

Des séances ont été organisées sur le projet de manuel de compétence, *Shape your own Archivists: Developing a Competency Model: A Guide*, et sur le projet des Archives Solidaires, qui œuvre à la coordination des efforts internationaux pour réaliser des projets d'aide au développement des communautés archivistiques.

Le **Manuel de la SPA** a été lancé à cette occasion et les participants ont pu en voir un aperçu sur le site web de l'ICA/SPA (<http://www.ica.org/?lid=9218&bid=188>) Ce manuel rassemble, en un seul document disponible en ligne, une dizaine de directives produites par la SPA pour aider les associations professionnelles à gérer leur organisation et les services offerts à leurs membres. Il comporte des thèmes comme l'organisation de réunions, la mise en place d'élections, la création d'un programme de records management et du mentorat.

Des présentations ont été faites sur la façon dont la Déclaration québécoise est utilisée pour promouvoir les archives et comment elle a lancé un mouvement massif de reconnaissance de l'importance des archives dans la société canadienne française. Une communication sur le développement de la **Déclaration universelle sur les archives** de l'ICA et comment elle peut être utilisée par les associations a également été donnée. Cette *UDA* a été officiellement adoptée par l'UNESCO le 10 novembre 2011 en session plénière, une date à souligner dans le monde des archives.

Les délégués de l'ICA avaient décidé à l'unanimité, lors de leur assemblée générale tenue à Oslo le 17 septembre 2010, d'approuver le texte de la Déclaration universelle des Archives. Elaborée par ICA/SPA sur le modèle de la « Déclaration québécoise

des Archives », la *Déclaration universelle sur les Archives* (UDA) expose de manière concise les caractéristiques unique des archives et les exigences de gestion permettant de garantir leur accès continu aussi longtemps qu'elles sont nécessaires. Elle a été conçue pour servir de support à la défense et à la promotion des archives et de la profession, et s'adresse à un large public.

<http://www.ica.org/6574/documents-de-rfrence/dclaration-universelle-des-archives.html>

La SPA a également organisé une « foire des associations » l'après-midi du 31 août. La plupart des représentants des associations qui ont fait le voyage ont présenté les différents produits édités par leur association professionnelle, et ont pu comparer la créativité de chaque organisme présent. La Suisse a exposé les dépliants et brochures de l'AAS et de l'AVA, dont le « Manuel pratique de gestion des documents » qui a eu beaucoup de succès auprès des francophones. Par des photos et des vidéos, le Japon a expliqué la difficulté de retrouver des archives dans les zones touchées par l'accident nucléaire depuis mars 2011.



35ème anniversaire de la SPA

Le 35e anniversaire de la Section a été célébré lors d'une session intitulée «Voici SPA: Retour sur le passé, penser l'avenir » le 2 septembre. Henri Zuber, président actuel, a présidé un panel composé des anciens présidents de la SPA : Yvonne Bos-Rops, Pays-Bas, présidente de 1996 à 2000, Margaret Turner, Royaume-Uni,

présidente de 2000 à 2004, Didier Grange, Suisse, président de 2004 à 2008 et Christine Martinez, France, présidente de 2008 à 2009.

Les participants se sont penchés sur les réalisations de la SPA et ont discuté de l'avenir de la Section. Voici quelques faits marquants :

- **Yvonne Bos-Rops** a commenté l'élaboration du Code de déontologie de l'ICA par la Section et a rappelé les défis associés à l'obtention de l'accord pour son adoption, qui a eu lieu à l'Assemblée générale tenue à Beijing en 1996. Elle a également noté les changements dans les modes de communication, qui ont passé des faxes aux courriels et à l'utilisation du site web pour diffuser l'information, ce qui a eu des répercussions sur le travail de la Section et de son interaction avec les associations membres.
- **Margaret Turner** a commenté le début, au cours de sa présidence, du projet Archives Solidaires et son importance dans la coordination des efforts de la communauté internationale des archives pour réaliser des projets d'aide archivistique. Elle a également souligné l'importance qu'a signifié la décision de donner aux sections une place dans l'exécutif de l'ICA ; elle a donné à la SPA la possibilité de participer directement à la gestion de l'organisation.
- **Didier Grange**, actuel archiviste de la Ville de Genève, a parlé de l'introduction du bulletin SPA en 2007 et le rôle important qu'il joue dans la communication avec les membres. Pour lui, un moment fort de sa présidence a été son travail fourni lors de la phase initiale du développement de la Déclaration universelle sur les archives. Il a créé un comité international chargé de superviser le travail et communiquer avec les collègues du Québec sur leur expérience dans le développement et l'utilisation de la Déclaration québécoise sur les archives, sur laquelle la Déclaration universelle est basée. Il a rappelé les défis passés rencontrés par la SPA au cours des trois dernières décennies, qu'il a documentés dans son article « Matériel pour une histoire de la SPA ».
- **Christine Martinez** a commenté le travail important entrepris par les associations professionnelles pour la conservation et la promotion de l'expertise archivistique. Elle a mentionné comment les associations peuvent soutenir les jeunes professionnels à travers des programmes de mentorat et favoriser leurs possibilités de développement.

En réfléchissant sur l'avenir, Yvonne Bos-Rops estime que les associations ont un rôle à jouer dans la protection des valeurs fondamentales de l'archivistique et dans le soutien des intérêts de la profession. Elle a suggéré que, bien qu'il soit nécessaire pour les archivistes de comprendre et d'utiliser les technologies modernes, ils doivent également conserver et favoriser les aspects traditionnels et appréciés de la profession. Margaret Turner a souligné la promotion comme une activité essentielle que la SPA et ses associations membres doivent poursuivre en raison de l'impact actuel attendu des coupes budgétaires sur la profession. Elle considère que la profession sera mieux soutenue et deviendra plus puissante si les utilisateurs exigent de plus amples informations.

En conclusion, Henri Zuber a souligné combien il est important que la SPA poursuive son travail de représentation des associations professionnelles dans le monde entier, qui à leur tour soutiennent le rôle essentiel joué par les archivistes dans la société. La SPA a été créée le 29 septembre 1976, lors d'une réunion spéciale du Congrès international de l'ICA tenu à Washington, avec les objectifs suivants :

- promouvoir la coopération entre toutes les associations ;
- recueillir et diffuser des informations sur les activités de toutes les associations d'archives;
- réaliser des projets d'intérêt professionnel ;
- représenter et renforcer le personnel et, en particulier, les éléments non-gouvernementaux de l'ICA.

A un niveau plus local, l'Association vaudoise des Archivistes doit aussi continuer à promouvoir les mêmes valeurs que la SPA et soutenir le rôle essentiel joué par les archivistes dans les communes romandes.

Cristina Bianchi
Archiviste communale de Pully
Représentante de l'AAS à l'ICA/SPA

La Cinémathèque suisse s'agrandit à Penthaz: un nouveau centre d'archivage pour 2015

Le 29 mars 2011 a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du nouveau Centre de recherche et d'archivage de la Cinémathèque suisse, à Penthaz, sous l'oeil ravi de son directeur Frédéric Maire et de son Président Marc Wehrlin. Les autorités fédérales, cantonales, et communales ainsi que des centaines d'invités étaient présents. Cette 6e collection cinématographique mondiale se verra dotée de nouvelles infrastructures permettant d'accueillir de nombreux visiteurs, mais également de conserver dans des conditions optimales ses trésors, d'en garantir la pérennité, de les montrer et de les mettre à disposition. Ce nouveau pôle de compétences, unique en Suisse, a vu le jour grâce à l'engagement financier de la Confédération dont le budget s'élève à plus de 60 millions. L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) en assure la réalisation, et le bureau zurichois EM2N, vainqueur du concours d'architecture, a conçu ce nouveau centre, fusionnant le bâtiment actuel avec les surfaces supplémentaires.

Une caissette contenant les premières images tournées en Suisse, sur l'Exposition nationale de 1896 à Genève, réalisée par l'opérateur helvétique Casimir Sivan (avec une caméra construite de ses propres mains), a été enterrée. Cette boîte comprend également le Livre d'or de la Cinémathèque (1981), son programme mensuel, la presse du jour, les plans du bâtiment, ainsi que les discours des intervenants: autant de symboles pour immortaliser ce moment particulier.

Entièrement souterrain, ce centre d'archives sera relié par un tunnel aux espaces publics et aux zones de production. Les travaux s'interrompront en septembre 2012 pendant une année, le temps de procéder au déménagement de l'ensemble des collections. Puis en 2013 le bâtiment actuel connaîtra une importante rénovation. En 2015 s'ouvrira alors une institution renouvelée, un lieu d'exploitation dans lequel d'importants projets de numérisation faciliteront l'accès de ce patrimoine cinématographique aux étudiants, chercheurs, journalistes, historiens, cinéastes et cinéphiles en Suisse comme à l'étranger.

Ces nouveaux locaux abriteront en sous-sols les collections des départements Film et Non-film, soit quelques 62'000 titres de pellicule, 60 fonds d'archives papier (réalisateurs, acteurs, producteurs, associations, fondations cinématographiques, etc.), une bibliothèque riche de 30'000 monographies, 10'000 scénarios, 720'000 périodiques, 100'000 dossiers documentaires, une médiathèque, 300'000 affiches, 3 millions de photos, des milliers de diapositives, sans oublier les appareils anciens et caméras illustrant la naissance et l'histoire du cinéma.

La partie visible du bâtiment offrira des salles de consultation et de visionnement. Un espace muséal et une petite salle de projection compléteront le site.

Collecter, cataloguer, inventorier, restaurer, archiver, préserver, numériser mais aussi montrer, valoriser et faire circuler la mémoire du 7e art, telles sont les missions de la Cinémathèque.

Nadia Roch,
Cinémathèque suisse, en charge du département Non-film.

La loi sur l'archivage et son règlement d'application : une évolution majeure

La loi sur l'archivage (LArch) a été adoptée par le Grand Conseil le 14 juin 2011. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 avec son règlement d'application, elle est consultable sur le site du Recueil systématique de la législation vaudoise (www.rsv.vd.ch). Par ailleurs, une brochure réunissant l'exposé des motifs, les textes de la loi et de son règlement ainsi que les lois connexes a été diffusé auprès de toutes les autorités et des professionnels concernés par les Archives cantonales vaudoises.

La LArch complète le triangle législatif concernant l'accès à l'information, avec la loi sur l'information (LInfo) et la loi sur la protection des données personnelles (LPrD). Son apport est considérable puisque désormais toutes les administrations publiques ou para-publiques du canton sont pourvues de règles claires en matière d'archivage.

Jusque-là, les seules allusions à l'archivage dans la législation étaient les articles 12 à 14 de la loi sur les activités culturelles (LAC) de 1978, qui donne succinctement la mission générale des Archives cantonales vaudoises, ainsi que l'article 75 de l'actuelle loi sur les communes, qui précise que le syndic "veille aussi à la conservation et à la bonne tenue des archives communales". Le manque de clarté de ce dispositif en a justifié le remplacement par des articles précis et plus nombreux. En ce sens, la LArch est une évolution importante mais pas une révolution. En effet, elle systématise des pratiques diffusées tant auprès de l'administration cantonale que des communes. Une gestion rationnelle et transparente des archives courantes fait désormais partie des exigences de base vis-à-vis de tout collaborateur d'une administration publique, tout comme le recours à un calendrier de conservation et le contrôle des éliminations.

Les débats du Grand Conseil ont apporté plusieurs précisions importantes au projet de loi. Premièrement, il est énoncé que le comité de direction d'une entité intercommunale porte la même responsabilité vis-à-vis des archives de l'organisation que le syndic dans sa commune. Ensuite, la question du lieu de dépôt des archives de ces entités intercommunales est également tranchée, puisque c'est désormais le lieu du siège social qui prime. Enfin, le législateur a abordé pour la première fois la conservation des documents numériques.

Certes, une loi ne résout pas d'elle-même les problèmes du domaine qu'elle concerne. Son application cohérente et systématique n'est pas un fait donné et établi, mais bien plus un défi quotidien. La LArch fixe les tâches de chaque partenaire de l'archivage. Ce faisant, elle permet de consolider les acquis et place les administrations publiques face à leurs responsabilités. Elle est donc un allié de poids pour les archivistes du canton et des communes dans l'exercice de leur mission.

Une formation courte sur la LArch et son impact sur les communes est donnée par les Archives cantonales vaudoises dans le cadre du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (www.cep.vd.ch, catalogue, voir sous "Etat pour les communes"). Le premier cours étant déjà complet, une seconde date est proposée le 14 novembre 2012, de 17h15 à 19h15.

Eloi Contesse
Archiviste ACV

La Médiathèque Valais – Martigny

Partie de notre patrimoine, les archives audiovisuelles relatives au Valais sont riches mais fragiles et menacées. C'est pour les sauvegarder qu'a été créé, en 1987, le Centre valaisan du film. Progressivement, les missions du Centre ont été étendues et aujourd'hui, la Médiathèque Valais – Martigny gère l'ensemble du patrimoine audiovisuel du canton. L'évolution des tâches de la Médiathèque reflète bien celle de l'intérêt porté aux archives contemporaines et l'importance qu'on leur a progressivement accordée dans la constitution de la mémoire collective.

En Valais, c'est assez tardivement que l'on songe à conserver le patrimoine audiovisuel. Rien de vraiment systématique n'est entrepris. A partir du milieu des années 1950 les institutions en charge des documents traditionnels (archives, bibliothèque, musées etc.), admettent cependant dans leurs fonds des éléments audiovisuels. La déclaration de l'Unesco du 27 octobre 1980, qui invite à prendre des mesures concrètes pour la sauvegarde des « images en mouvement » sera l'étincelle qui mettra le feu aux poudres avec la création en 1987 d'un centre à Martigny dédié à l'audiovisuel. Au fil des ans et des collaborations, l'institution accroît le volume de ses archives et de ses contacts. Le Centre dispose rapidement d'archives importantes, grâce à des campagnes de sensibilisation à l'importance du patrimoine audiovisuel, d'une petite équipe aux compétences reconnues et d'un système de gestion de ses archives qui en font une institution pilote en Suisse.

Les autorités de Martigny, sensibilisées au développement de l'institution avec plus de 20'000 visiteurs en 2001 notamment, confient en 2002 à la Médiathèque la gestion de la Bibliothèque municipale en échange de la mise à disposition des locaux. L'évolution de la Médiathèque et son ouverture au public ne changent pas ses préoccupations fondamentales.

Les photographies

Dès les années 1860, nous trouvons en Valais des traces de photographes et à partir des années 1880, chaque ville importante du canton a son ou ses photographes installés (Fumex à Monthey, Fontaine à Saint-Maurice, Denier à Martigny, Pasche à Sion, Zufferey à Sierre, Ruggeri à Brigue, etc.).

Malheureusement, la plus grande partie de leurs archives ont disparu. Pour leurs successeurs, la situation est variable. Si les archives d'un Raymond Schmid sont particulièrement riches et complètes, en revanche, le temps a fait un tri sévère pour celles d'Oscar Darbellay, d'Edouard Mussler, des Pollenghi ou des Dorsaz.

Du côté des amateurs, les familles ou le hasard nous ont révélé des photographes de talent. La Médiathèque Valais - Martigny a ainsi le bonheur de pouvoir archiver les œuvres d'Albert Nyfeler, Charles Krebsler, Pierre de Rivaz, Jean Simonot, Pantaléon Binder, Pierre Odier, etc.

Enfin, des photographes extérieurs au canton ont réalisé des documents importants dont nous avons reçu les originaux ou acquis des copies, et qui constituent quelques-uns de nos fonds les plus riches, tels ceux de Charles Paris, Theo Frey, Rudolph Zinggeler, Fernand Perret, Max Kettel, etc.

Les archives photographiques de la Médiathèque Valais – Martigny comprennent aujourd'hui 293 fonds (plus d'un million et demi de photographies) qui regroupent les

œuvres de photographes ou les archives photographiques d'une famille, d'une institution, d'une entreprise ou d'un collectionneur. Prises en Valais ou par des Valaisans, ces images présentent l'évolution du Valais de 1850 à nos jours à travers le regard d'amateurs et de professionnels. De plus, les collections illustrent l'évolution technique de la photographie allant du daguerréotype à la photographie numérique en passant par les négatifs sur verre et les diapositives.

A la fois cinémathèque, photothèque et phonothèque valaisanne, la Médiathèque Valais - Martigny se préoccupe de mettre en valeur les documents recueillis en les montrant au public et aux écoles et en participant à l'animation culturelle dans les régions du canton.

L'institution envisage et conduit sa mission patrimoniale dans le sens le plus large possible. Tous les documents qui entrent dans son champ d'activité et qui ont été conservés jusqu'ici sont potentiellement intéressants pour le public et les chercheurs. Qu'ils soient réalisés par des professionnels ou des amateurs, dans un but de diffusion commerciale ou strictement privée, ils sont recherchés, inventoriés et mis à la disposition des intéressés.

Pour le compte de *Memoriav*, la Médiathèque Valais Martigny a conduit un projet pilote national, *La vie quotidienne au fil du temps*, pour le traitement des photographies. Ce mandat comporte trois volets: la numérisation, le catalogage et la mise en valeur.

La MV Martigny utilise également le relais des médias (journaux, télévision, radio) pour sensibiliser la population à la nécessité de sauvegarder le patrimoine audiovisuel du canton.

Vers une médiathèque virtuelle

Afin d'éviter les manipulations fréquentes, une politique systématique de copies de consultation est menée. Ainsi les films sont transférés en vidéo, les photographies numérisées et les enregistrements sonores copiés sur CD. Les documents conservés sont accessibles au moyen de trois instruments de recherches complémentaires: le catalogue RERO, la visualisation sur place et les inventaires.

La volonté de donner accès aux documents sous une forme numérique par internet est au cœur de la politique d'ouverture de la Médiathèque Valais. Les choix qui ont été faits visent à ce que chacun puisse, dans une seule opération, consulter les documents qu'il recherche sur un lieu, un thème, une période.

L'ère du numérique abolit les frontières entre les supports. Ceci ne rend pas les documents originaux superflus. Pouvoir y accéder de manière aisée sans mettre en péril l'original est un grand pas que la Médiathèque Valais a pu faire grâce à la numérisation de ses collections.

Mathieu Emonet

Statuts de l'Association vaudoise des archivistes (AVA)

I. Nom, siège, durée

Article 1

Sous la dénomination "Association vaudoise des archivistes (AVA)", ci-après l'Association, est constituée, conformément aux présents statuts et aux articles 60 ss. du Code civil suisse, une association à but non lucratif, d'utilité publique et neutre, organisée corporativement.

Article 2

Le siège de l'Association se trouve au lieu de son secrétariat.

Article 3

La durée de l'Association est indéterminée.

II. Buts

Article 4

L'Association a pour but de soutenir les personnes en charge du patrimoine dans le cadre d'archives publiques ou privées, notamment :

- a) en développant une tribune d'échanges et un service d'informations mutuelles promouvant ainsi le rôle et le statut des archivistes
- b) en favorisant tout moyen de coopération et de coordination
- c) en organisant des stages et des cours de formation et de perfectionnement
- d) en étudiant et évaluant les supports techniques d'enregistrement et de conservation
- e) en organisant des manifestations pour faire connaître et mettre en valeur les fonds d'archives, la profession d'archiviste et les fonctions de l'archivage
- f) en soutenant et favorisant recherches, études et publications servant ce même but
- g) en suscitant des dons ou des prêts destinés à enrichir les collections d'archives et à favoriser leur rayonnement.

III. Membres

Article 5

L'Association comprend des membres individuels, des membres collectifs et d'honneur.

Article 6

Les personnes physiques sont membres individuels. Elles paient une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Article 7

Les personnes morales de droit public ou de droit privé sont membres collectifs. Elles paient une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Article 8

L'assemblée générale peut, sur proposition du comité, nommer des membres d'honneur dispensés de toute cotisation. Ils ont la même situation que les autres membres. L'Association ne comprend pas de membres à vie.

Article 9

La démission d'un membre peut intervenir pour la fin d'une année civile. Elle doit être notifiée par écrit au comité, au moins un mois à l'avance.

Le membre qui, durant deux années de suite, ne paie pas sa cotisation, est réputé démissionnaire.

IV. Organes de l'Association

Article 10

Les organes de l'Association sont :

- ***l'assemblée générale***
- ***le comité***
- ***les vérificateurs des comptes***

Assemblée générale

Article 11

L'assemblée générale est composée des membres individuels, collectifs (un délégué par membre collectif) et d'honneur.

L'assemblée générale ordinaire a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale est convoquée par le comité, par lettre sous pli simple adressée à tous les membres vingt jours au moins avant la date de la réunion. La convocation indique l'ordre du jour.

Tout membre peut faire des propositions individuelles moyennant communication au président du comité, par écrit, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées sur décision de l'assemblée ordinaire elle-même, du comité ou lorsque le tiers des membres en fait la demande.

Article 12

L'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents. Tous les membres ont droit de vote égal. Les membres collectifs n'ont droit qu'à une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Aucune décision ne peut être prise sur des objets ne figurant pas à l'ordre du jour, à l'exception de la fixation d'une assemblée générale extraordinaire. La modification des statuts ou la dissolution de l'Association ne peut être décidée qu'à une majorité qualifiée de deux tiers des voix des membres présents.

Article 13

L'assemblée est dirigée par le président ou le vice-président, à défaut par un autre membre du comité.

Le président désigne un responsable du procès-verbal et, au besoin, un ou plusieurs scrutateurs.

Les décisions sont prises à main levée, à moins qu'un membre appuyé par cinq autres membres présents, ne demande le scrutin secret.

Article 14

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle a les attributions inaliénables suivantes :

- a) nomination des membres du comité, du président, des vérificateurs des comptes
- b) approbation du rapport d'activité, des comptes annuels, décharge et fixation du budget
- c) fixation annuelle des cotisations
- d) nomination de membres d'honneur
- e) modification des statuts
- f) dissolution de l'Association.

L'assemblée peut en outre prendre des décisions sur tout objet soumis par le comité.

Comité

Article 15

Le comité est composé de sept à neuf membres, dont le président.

Le mandat est de trois ans. Dans la mesure du possible, un renouvellement par tiers du comité est proposé à l'issue de chaque mandat.

Le comité désigne en son sein un vice-président, un secrétaire, et un trésorier.

Article 16

Le comité a notamment les attributions suivantes :

- a) il assume l'administration, organise et coordonne l'activité de l'Association
- b) il représente l'Association envers des tiers
- c) il soumet à l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes annuels et le budget
- d) il prépare l'ordre du jour des assemblées générales et exécute les décisions qui y sont prises
- e) il s'occupe de toutes les affaires qui ne sont pas dévolues par la loi ou les statuts à un autre organe
- f) il statue sur l'admission et l'exclusion de membres.

Article 17

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires de l'Association l'exigent, sur convocation du président ou, à son défaut, du vice-président. Chaque membre du comité peut demander la convocation d'une séance en indiquant l'objet à traiter. Le comité est en nombre, lorsque la majorité de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées; en cas d'égalité, le président a une voix prépondérante. Les décisions peuvent être prises par voie de circulation, à condition que tous les membres se soient exprimés par écrit. Les décisions du comité sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire.

Article 18

L'Association est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président, et du secrétaire ou du trésorier.

Vérificateurs des comptes

Article 19

L'assemblée générale désigne chaque année deux vérificateurs des comptes et deux suppléants. Les vérificateurs adressent leur rapport au comité trente jours au moins avant l'assemblée générale ordinaire.

V. Ressources - Comptes annuels - Fortune

Article 20

Les ressources de l'Association proviennent :

- a) des cotisations de ses membres

b) de dons, subsides ou autres recettes

Article 21

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Il est établi chaque année un compte d'exploitation et un bilan bouclé le 31 décembre.

Article 22

Les biens de l'Association sont administrés par le comité et garantissent seuls les engagements de celle-ci, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

VI. Dissolution

Article 23

La dissolution de l'Association peut être décidée, en tout temps, par une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet. L'article 12 alinéa 2 est applicable.

Sauf décision contraire de l'assemblée, la liquidation est effectuée par le comité.

Le patrimoine restant ne peut en aucun cas être remis aux membres. Il doit être utilisé en faveur d'une mission conforme aux buts de l'Association.

Les archives de l'Association seront données aux Archives cantonales vaudoises.

Statuts approuvés le 1er octobre 1996
et modifiés le 14 juin 2003 (article 15)

ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)

Case postale 51 – 1001 Lausanne

www.archivistes.ch ava@archivistes.ch

BULLETIN D'ADHÉSION

Madame / Monsieur

Nom et prénom :

Profession/Raison sociale :

Rue et No. :

No. postal : Localité :

Courriel :

demande son admission à l'Association vaudoise des archivistes (AVA) en qualité de :

- | | | |
|--|------------------|--------|
| ☐ membre collectif | Fr. 90.-- | par an |
| ☐ membre individuel | Fr. 30.-- | par an |
| ☐ membre étudiant/chômeur | Fr. 20.-- | par an |

Date : Signature :

XX

ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)

Case postale 51 – 1001 Lausanne

www.archivistes.ch ava@archivistes.ch

BULLETIN D'ADHÉSION

Madame / Monsieur

Nom et prénom :

Profession/Raison sociale :

Rue et No. :

No. postal : Localité :

Courriel :

demande son admission à l'Association vaudoise des archivistes (AVA) en qualité de :

- | | | |
|--|------------------|--------|
| ☐ membre collectif | Fr. 90.-- | par an |
| ☐ membre individuel | Fr. 30.-- | par an |
| ☐ membre étudiant/chômeur | Fr. 20.-- | par an |

Date : Signature :

ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)

Case postale 51 – 1001 Lausanne

www.archivistes.ch ava@archivistes.ch

BULLETIN DE COMMANDE

..... ex. Dossiers scolaires : système de classement & calendrier de conservat. à Fr. 15.00

..... ex. Exposer les archives, suggestions pratiques à Fr. 15.00

..... ex. Une Histoire pour ma Commune, suggestions pratiques pour l'élaboration d'une monographie communale à Fr. 15.00

..... ex. Manuel pratique de gestion des documents, mettre en place les principes de Records management dans les communes vaudoises à Fr. 15.00

La brochure « Archiviste, une profession » peut être consulté sur notre site
www.archivistes.ch

Nom et Prénom :

Nom de l'Institution :

Adresse exacte :

Date et Signature :

XX

ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)

Case postale 51 – 1001 Lausanne

www.archivistes.ch ava@archivistes.ch

BULLETIN DE COMMANDE

..... ex. Dossiers scolaires : système de classement & calendrier de conservat. à Fr. 15.00

..... ex. Exposer les archives, suggestions pratiques à Fr. 15.00

..... ex. Une Histoire pour ma Commune, suggestions pratiques pour l'élaboration d'une monographie communale à Fr. 15.00

..... ex. Manuel pratique de gestion des documents, mettre en place les principes de Records management dans les communes vaudoises à Fr. 15.00

La brochure « Archiviste, une profession » peut être consulté sur notre site
www.archivistes.ch

Nom et Prénom :

Nom de l'Institution :

Adresse exacte :

Date et Signature :